

- VIREMENT de 50 € à titre d'avance sur les frais de bail à réaliser (cette somme sera déduite des frais dus).

Dès réception de tous les documents, le rendez-vous pour la signature pourra être fixé.

Avec tous nos remerciements et en restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.